









Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calaisis, Pas-de-Calais - Décembre 2022


Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 100 expulsions de 14 lieux de vie informels	 Au moins 133 tentes, dont 20 pleines et 39 bâches volées
 Au moins 13 personnes exilé.e.s arrêté.e.s lors des expulsions	 Au moins 2 sacs plastiques contenant des affaires personnelles et 2 cartons, utilisés comme isolants volés
 Au moins 71 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ères rencontrés**	 Au moins 4 vêtements volés et une batterie de téléphone portable

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles**. Dans le Calaisis, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

 **Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilé.e.s. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois décembre 2022.**

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipés de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Le 2 décembre, un CRS a rossé de coups de pieds une tente alors qu'une personne se trouvait à l'intérieur. Le 19, un agent de la BAC secoue une tente pour en faire sortir son résident et presse les personnes exilés si bien qu'elles n'ont pas le temps de récupérer leurs affaires. Le 29, un CRS s'adresse à une personne exilée de la façon suivante : "ne ramène pas trop ta fraise, toi". Ces pratiques policières sont intimidantes et ont pour objectif de faire craindre l'usage de la violence. Elles font partie de la politique de harcèlement de l'Etat et sont une atteinte à l'intégrité physique et psychologique des personnes exilé.e.s.

Le 10 décembre, les forces de l'ordre empêchent trois personnes de récupérer leurs affaires et le 12, un groupe de CRS urine sur le lieu de vie observé, LBD à la main.



Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 8 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés sans avoir été prévenu.es au préalable au moins 8 fois, dont 2 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 6 reprises.

Régulièrement, des propos agressifs et intimidants sont adressés aux membres HRO. Par exemple, le 7 décembre, un CRS annonce à l'équipe HRO qu'il dispose d'un Tera de vidéos disponible et qu'il peut donc filmer les membres HRO pendant des heures. Le même jour, un membre HRO est tiré par le bras par un CRS pour le forcer à rester dans le périmètre et ce dernier se poste à quelques centimètres de son visage. Le 16, un CRS crie à HRO "sortez de la zone", avant d'ajouter "Mademoiselle soyez mignonne". Le 29, des vans CRS roulant à vive allure frôlent la voiture de mission d'HRO.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de juillet alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)